

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatorzième jour d'octobre 2008**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-10-312

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 septembre 2008, du 15 septembre 2008, du 22 septembre 2008 et du 29 septembre 2008.

ADOPTÉE

08-10-313

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 9 septembre 2008	
- nos 8CH001424 à 8CH001436	3 203.85 \$
- En date du 10 septembre 2008	
- nos 8CH001437 à 8CH001440	19 975.85 \$
- En date du 17 septembre 2008	
- nos 8CH001441 à 8CH001448	13 981.40 \$
- En date du 18 septembre 2008	
- nos 8CH001449 à 8CH001466	14 206.94 \$
- En date du 19 septembre 2008	
- no 8CH001467	253.30 \$

- En date du 24 septembre 2008
- nos 8CH001468 à 8CH001470 8 714.77 \$
- En date du 30 septembre 2008
- nos 8CH001471 à 8CH001474 19 892.18 \$
- En date du 2 octobre 2008
- nos 8CH001475 à 8CH001481 36 925.90 \$
- En date du 3 octobre 2008
- no 8CH001482 8 242.04 \$
- En date du 9 octobre 2008
- no 8CH001483 3 928.51 \$
- En date du 8 septembre 2008
- no 8CH001365 annulé
- dépôts salaires des périodes 200837 à 200840

ADOPTÉE

08-10-314

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 14 octobre 2008
- nos 8CH001484 à 8CH001638 540 569.30 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 14 octobre 2008
- nos 8CH200037 à 8CH200041 315 842.87 \$

ADOPTÉE

08-10-315

Financement de la dépense décrétée à la résolution 08-09-300

ATTENDU QUE la résolution décrétant l'adjudication de contrat pour le réaménagement de Édifice Fernand-Rivard n'indiquait pas le mode de financement de la dépense;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la dépense de 93 577.66 \$ décrétée à la résolution no 08-09-300 soit financée à même le fonds de roulement pour un montant de 89 400 \$ et remboursé sur une période de cinq ans en versements annuels égaux.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organisme - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville : Festival du Cheval.

ADOPTÉE

08-10-316

Renouvellement des assurances collectives

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Groupe financier AGA inc. suite à l'analyse des conditions soumises par SSQ-Vie en rapport avec le taux d'utilisation, de notre expérience et des facteurs inflationnistes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte les conditions du cinquième renouvellement des assurances collectives du Regroupement de l'Estrie-Montérégie couvrant la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 avec SSQ-Vie.

ADOPTÉE

08-10-317

Avis de motion – Modification du règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées afin d'en circonscrire la desserte aux seules propriétés du territoire de la Ville de Princeville et d'en réviser les tarifs.

08-10-318

Regroupement d'achat de l'UMQ pour le sulfate ferrique

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de coagulants (sulfate ferrique liquide);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate ferrique liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier et résolu :

QUE la Ville de Princeville confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de coagulants (sulfate ferrique liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appels d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de coagulants

(sulfate ferrique liquide) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

08-10-319

Contrat de déneigement pour les kiosques postaux du Domaine Paquet

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à l'entreprise Patrick Bédard au montant de 300 \$ taxes incluses.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de déneigement des deux kiosques postaux de la Ville de Princeville situés dans le secteur du Domaine Paquet.

ADOPTÉE

08-10-320

Surveillance routière hivernale

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2008-2009 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 9 500 \$, taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2008 et se terminant le 31 mars 2009.

ADOPTÉE

08-10-321

Mandat pour l'optimisation des stationnements – Place centrale

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire d'organiser les espaces de stationnement et d'optimiser la circulation de transit dans l'espace compris entre l'Hôtel de Ville, l'Église, le Centre communautaire Pierre-Prince et l'École secondaire Sainte-Marie;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier le mandat pour l'optimisation des stationnements pour le stationnement public du Centre-Ville à Les Consultants Fardeau & Associés ltée pour un montant de 13 110.00 \$ à même les revenus de taxe supplémentaire;

La trésorière est autorisée à effectuer le paiement lors des diverses étapes de réalisation, et ce, sur présentation de facture.

ADOPTÉE

08-10-322

Fourniture de pierre concassée pour le rechargement du 11^e rang Est et du 8^e rang Ouest

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire procéder à l'adjudication des soumissions reçues pour le rechargement d'une partie du 11^{ème} rang Est et du 8^{ème} rang Ouest de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés consistent à effectuer le rechargement de certaines parties de quelques chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil approuve la soumission présentée par la compagnie Yvon Houle au montant de 12.40 \$ la tonne métrique taxes non incluses pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm de classe A.

QUE M. Michel Carignan, inspecteur de voirie soit autorisé à effectuer les travaux de rechargement d'une partie de chemins des 8^{ème} et 11^{ème} rang de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-10-323

Entente avec le CSSS-Arthabaska-Érable pour les cliniques de vaccination bébé

CONSIDÉRANT QUE des organismes locaux et de l'extérieur utilisaient à l'occasion, les bureaux du bâtiment situés au 101, rue Demers;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation de la vocation du Centre administratif Fernand-Rivard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil désire signer une entente de services avec le CSSS-Arthabaska-Érable pour l'organisation de la vaccination des bébés sur le territoire de la Ville de Princeville.

QUE le Maire et le greffier soient autorisés à signer une entente de services avec le CSSS-Arthabaska-Érable pour l'utilisation de la salle Alphonse-Desjardins de la nouvelle bibliothèque Madeleine Bélanger afin d'effectuer des cliniques de vaccination pour les bébés.

ADOPTÉE

08-10-324

Règlement no 2008-149 modifiant le règlement no 96-303 relatif à la circulation des véhicules lourds

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-149 modifiant le règlement no 96-303 relatif à la circulation des véhicules lourds.

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers 2007 de l'OMH approuvés par la SHQ – classé.

08-10-325

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska

ATTENDU l'invitation de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour assister à un brunch musical, Dimanche, le 19 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de réserver deux billets au montant de 45 \$ chacun pour assister au brunch musical de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

08-10-326

Centraide

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide un montant de 500 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure – M. Dalmas Duguay – à l'étude.

08-10-327

Demande de dérogation mineure – Mme Lyne Nadeau

ATTENDU QUE la propriétaire effectue des travaux pour améliorer l'esthétique en façade de sa propriété;

ATTENDU QU'il est important de conserver l'accès à la porte de service du sous-sol;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge avant n'est pas nuisible pour la visibilité du voisinage.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 12, rue Du Lac Nord la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nadeau afin de permettre la construction d'une descente de cave extérieure sur la façade avec une marge avant de 7,80 mètres au lieu de 10 mètres ce qui représente une dérogation de 2,20 mètres pour la marge avant p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-10-328

Demande de dérogation mineure – M. Réjean Perreault

ATTENDU QUE la superficie supplémentaire demandée pour un second garage privé est élevée ;

ATTENDU QU'il existe déjà un garage privé d'une grande superficie annexe à la résidence;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans un secteur résidentiel en zone urbaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil refuse pour la propriété située au 71, rue Lacoursière la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Perreault.

ADOPTÉE

08-10-329

Demande de dérogation mineure – M. Michel Gagnon

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire un seul bâtiment accessoire qui va servir de garage privé et de garage agricole ;

ATTENDU QUE cette propriété a une superficie de 129 ha.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 328, Route 263 Nord la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gagnon afin de permettre la construction d'un garage privé d'une superficie de 188 m² et d'une hauteur de 7,92 mètres au lieu de 6 mètres ce qui représente une dérogation de 78 m² pour la superficie et de 1,92 mètres pour la hauteur p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-10-330

Vente d'un terrain résidentiel – 170 rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Julie Royer et Christian Nault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-215 (170 rue Fréchette) pour le prix de 13 649.80 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-10-331

Règlement no 2008-150 accordant une aide financière pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2008-150 accordant une aide financière pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE

08-10-332

Tournoi provincial Bantam-Midget

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam/Midget – Edition 2009 par l'octroi d'un montant de 500 \$ pour l'achat de médaillons et bannières

ADOPTÉE

08-10-333

Chorale « Les Amis de l'Art »

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Chorale «Les Amis de l'Art» de Princeville.

ADOPTÉE

08-10-334

Subvention d'heures de glace au Hockey mineur de Princeville – Saison 2008-2009

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, conditionnellement à la présentation de leur états financiers, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 400 heures pour la saison 2008-2009;

QUE ces heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières 30 heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville, et ce, de septembre 2008 à mars 2009.

ADOPTÉE

08-10-335

Subvention d'heures de glace au Club de patinage artistique de Princeville – Saison 2008-2009

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2008-2009;

QUE les heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières 8 heures soient utilisées et facturées au Club, et ce, de septembre 2008 à mars 2009;

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Claude Routhier), en autant que le régisseur aux sports n'y travaille pas, le Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

08-10-336

Relais pour la Vie de Plessisville

ATTENDU l'invitation produite par l'organisation du Relais pour la Vie de Plessisville pour participer à une soirée de danse dans le but d'amasser des fonds pour la Société Canadienne du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de contribuer pour un montant de 100 \$ à l'organisme du Relais pour participer à la soirée de danse organisée dans le but d'amasser des fonds pour la Société Canadienne du Cancer.

ADOPTÉE

Jessyca De Ladurantave – refusé – classée.

08-10-337

Légion Royale Canadienne

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne afin de souligner d'une façon particulière le Jour du souvenir.

ADOPTÉE

École secondaire le Tandem/Boisé - refusé - classée

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-10-338

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière